

SÉMINAIRE D'ÉCHANGE SUR LES DROITS DE LA DÉFENSE ORDRE DES AVOCATS DE GENÈVE - BARREAU DU BURUNDI, 23-27 SEPTEMBRE 2013

Par le comité d'organisation: Mes Jean-Louis Collart, Leila Boussemaçer, Fanny Margairaz, Arnaud Moutinot et Nathalie Perrot

La Commission des droits de l'Homme de l'Ordre des avocats a eu le privilège d'organiser, en partenariat avec l'association International Bridges for Justice (IBJ), un séminaire d'une semaine sur le thème de la défense pénale, au bénéfice du barreau de Bujumbura au Burundi.

IBJ (www.ibj.org) est une organisation non gouvernementale basée à Genève qui a pour but de garantir aux citoyens du tiers monde un accès à une représentation légale adéquate qui puisse s'exercer dans le respect d'un procès équitable. Particulièrement active au Burundi, où elle a établi des relations avec des partenaires clés dans le secteur de la justice, IBJ y organise régulièrement des formations sur différents aspects de la procédure pénale, notamment à l'attention des avocats.

Le besoin de formation des avocats burundais est en effet particulièrement important: le pays se relève depuis 2005 d'une guerre civile de douze ans à l'issue de laquelle le système judiciaire et ses infrastructures étaient décimés. Le pays comptait alors moins d'une centaine d'avocats. Si ce chiffre a quelque peu augmenté depuis, il ne dépasse toujours pas deux cents avocats pour une population d'environ neuf millions d'habitants(!). La population carcérale est élevée et les conditions de détention particulièrement précaires. La grande majorité des détenus sont en attente de jugement mais n'ont pas les moyens d'assumer les frais liés à une représentation en justice.

Au vu de ce constat, la Commission des droits de l'Homme de l'Ordre des avocats a désiré contribuer au renforcement des droits de la défense dans ce pays en invitant une quinzaine d'avocats, tous en exercice au Burundi, afin de leur présenter le fonctionnement du système judiciaire pénal helvétique, dans une optique d'échange sur les pratiques judi-

ciaires de nos pays respectifs. Outre l'aspect de formation, l'objectif était également de tisser des liens entre nos deux barreaux afin qu'une collaboration puisse s'établir pour le futur, soutenant par là les avocats du Burundi dans leur difficile travail de défense.

Après plusieurs mois d'organisation, la nouvelle Maison des avocats a donc accueilli, du 23 au 27 septembre 2013, quatorze avocats burundais, soigneusement sélectionnés, accompagnés de leur charismatique Bâtonnier, Maître Isidore Ruyikiri.

Nos quinze confrères burundais ont eu l'occasion de découvrir le fonctionnement du système judiciaire pénal helvétique à travers un programme approfondissant chaque jour une phase spécifique du procès pénal, à savoir l'arrestation, l'instruction, le jugement au fond, les recours, la détention et enfin les juridictions spéciales. Chaque thème a été présenté avec brio par de fins spécialistes, puis discuté avec les participants lors de séances de questions particulièrement animées.

1^{er} Jour: La détention

Le séminaire a été inauguré par un chaleureux mot de bienvenue de notre Bâtonnier, Maître François Canonica, et de notre président, Maître Grégoire Mangeat. À leur suite, Madame Karen Tse, fonda-



Maison des avocats

trice d'IBJ, et Monsieur le Bâtonnier du barreau de Bujumbura, Maître Isidore Ruyikiri, ont fait part de leur satisfaction de voir ce beau projet concrétisé.

Premier intervenant de la semaine, le Professeur Bernhard Straüli a ensuite rapidement ouvert les feux avec un exposé général mais précis sur le Code de procédure pénale, suivi par Maître Pascal Maurer, ancien Bâtonnier, qui a décortiqué pour nos participants les spécificités de la mise en prévention.



Cérémonie officielle dans la salle de l'Alabama

En début d'après-midi, la première table ronde de la semaine a réuni Mesdames Denise Graf, représentante d'Amnesty International, et Juliette De Rivero, directrice de Human Rights Watch ONU, ainsi que Monsieur Jean-Baptiste Niyizurugero, responsable du Département Afrique de l'association pour la prévention de la Torture, sur le thème des mesures de prévention contre les mauvais traitements.

Nos participants se sont ensuite déplacés dans les locaux du vieil hôtel de Police où Monsieur Pascal Duriaux, chef de section de la Police judiciaire, les a accueillis avec une présentation de l'organisation de la Police genevoise, avant de leur faire visiter les violons de la Police. Monsieur le Procureur Stéphane Grodecki leur a enfin présenté le rôle du Procureur de permanence présent sur place.

En clôture de cette première journée, nos confrères burundais ont été reçus avec les honneurs par Monsieur le Conseiller d'État Pierre Maudet et Monsieur le Procureur général Olivier Jornot lors d'une cérémonie officielle dans la salle de l'Alabama de l'Hôtel de ville.

2^{ème} Jour: L'instruction

Maître Pierre de Preux, ancien Bâtonnier, a ouvert la deuxième journée du séminaire consacrée au thème de l'instruction par un exposé sur les règles générales y relatives. Les participants ont ensuite été accueillis dans les locaux du Tribunal pénal par son Président, Monsieur Stéphane Esposito, qui leur a présenté le rôle et le fonctionnement du Tribunal des mesures de contraintes.

En fin de matinée, nos confrères burundais ont été invités par les membres de la Commission des droits de l'Homme du Grand Conseil afin d'échanger leurs vues lors d'une rencontre informelle dans les locaux du Grand Conseil.

La seconde table ronde de la semaine a réuni dans l'après-midi Maîtres Grégoire Mangeat et Vincent Spira, ancien Bâtonnier, ainsi que Messieurs Stéphane Grodecki et Yves Bertossa, premiers Procureurs, donnant lieu à une discussion à bâtons rompus sur le thème de l'instruction.



Rencontre informelle avec les membres de la Commission des droits de l'Homme du Grand Conseil

En fin d'après-midi, le Professeur Giorgio Malinverni, ancien Juge à la Cour européenne des droits de l'Homme, nous a fait l'honneur de nous présenter la jurisprudence de la CEDH relative à l'article 3 CEDH, avant que les participants nous présentent, à leur tour, leur système pénal dans une optique comparative.

En soirée, nos confrères burundais ont été invités à dîner par petits groupes chez différents avocats et intervenants genevois, l'occasion de faire plus ample connaissance dans une ambiance détendue avec leurs hôtes d'un soir.

3^{ème} Jour: Le jugement

Le thème du troisième jour a été introduit par Maître Monica Bertholet, avocate et juge suppléante au Tribunal de police. Afin d'observer la mise en pratique des principes discutés, les participants ont ensuite assisté à une audience de jugement devant le Tribunal correctionnel.

L'après-midi, Monsieur Christian Coquoz, Président de la Cour pénale, et Maître Maurice Harari ont discuté des différentes voies de recours à disposition des justiciables, avant que le groupe se déplace à Champ-Dollon pour une visite guidée présentée par Monsieur Daniel Scheiwiller, Directeur adjoint de la prison.

4^{ème} Jour: La détention

Maîtres Yaël Hayat et Elina Neyroud ont entamé le quatrième jour par une présentation des règles principales et de la jurisprudence relatives à la détention.

Le thème de la journée a ensuite fait l'objet de discussions animées lors d'une table ronde réunissant Monsieur Stéphane Werly, responsable juridique au Service d'application des peines et mesures, Monsieur Maurice Gardiol, président du Conseil de l'aumônerie œcuménique des prisons de Genève, Madame Viviane

Shekter, directrice de l'association Carrefour Prison, Madame Anne Blanchot, cheffe de service au secteur socio-éducatif de la prison de Champ-Dollon, Monsieur Daniel Scheiwiller, directeur adjoint de la prison de Champ-Dollon et Monsieur Philippe Haussauer, gardien-chef adjoint de la prison de Champ-Dollon. L'après-midi a été occupé par une visite du musée de la Croix-Rouge.



Visite de la maison Cailler

5^{ème} Jour: Les juridictions spéciales

Le dernier jour a vu intervenir Monsieur Olivier Deferne, Vice-président du Tribunal des mineurs, sur le thème de la justice pénale des mineurs, Monsieur Daniele Perissi, conseiller juridique de Trial, sur le thème des juridictions internationales, ainsi que Monsieur Michel Ottet, permanent à Elisa-Asile, Maître Dominique Bavarel et Madame Sarah Guth, collaboratrice au Département de droit public de l'Université de Genève, pour la dernière table ronde de la semaine consacrée à la détention administrative.

Une visite de la Gruyère et un superbe dîner au restaurant du parc des Bastions ont clôturé cette semaine intensive dans une ambiance chaleureuse et festive.

Une expérience à réitérer

La Commission des droits de l'Homme se félicite du climat remarquable dans lequel s'est déroulée cette semaine riche en rencontres et découvertes. Les participants n'ont pas usurpé leur nom et les très nombreuses questions et interventions ont permis une fructueuse émulation au sein des séminaires, tandis que les innombrables échanges informels ont permis de tisser des liens amicaux qui sont autant de promesses d'une collaboration à poursuivre.

L'enthousiasme des participants et des intervenants a insufflé à l'ensemble du projet un dynamisme remarquable, tout en permettant un réel échange entre nos barreaux respectifs.



Messieurs les Bâtonniers Isidore Rufyikiri et François Canonica

La Commission des droits de l'Homme tient enfin à exprimer ici une fois de plus tout son soutien au bâtonnier Maître Isidore Rufyikiri, tout récemment radié du barreau du Burundi pour avoir, sans faiblir et malgré plusieurs séjours en prison, condamné les violations des droits de l'Homme commises par le gouvernement en place.

Remerciements

Cet évènement n'aurait pas été possible sans le soutien de:

- La République et Canton de Genève;
- La Ville de Genève;
- La Fédération Suisse des Avocats;
- Les Etudes BCCC Avocats, Ducrest Nerfin Berta Spira & Bory, Lalive et Keppeler & Associés;
- Nos confrères, Maîtres Corinne Corminboeuf Harari, Robert Equey, Éric et Evelyne Fiechter, Michel Halpérin, Jacques Hochstaetter et Jean-Jacques Martin.

La Commission des droits de l'Homme tient à les remercier encore une fois chaleureusement.

Cet évènement n'aurait pas non plus été possible, ni aussi réussi, sans la remarquable participation des nombreux intervenants qui ont accepté de venir partager leur expertise. La Commission de droits de l'Homme les en remercie également chaleureusement.

Des remerciements tous particuliers sont enfin adressés aux hôtes qui ont généreusement accepté d'accueillir chez eux nos confrères burundais le temps de ce séminaire.